

## Parcours MOBIL'HAND

### Récapitulatif des actions menées pour la prise en compte de l'accessibilité au cadre architectural et urbain dans les études d'architecture



Les écoles d'architecture se sont engagées depuis longtemps pour une meilleure insertion dans le cursus des études d'architecture des questions d'accessibilité pour tous et en particulier aux personnes handicapées. Les écoles de Paris-la Villette et de Marseille par le passé, ou aujourd'hui celle de Languedoc-Roussillon ont ainsi contribué à perfectionner l'apprentissage de la réglementation et bien au-delà celui de la qualité d'usage et de la qualité d'espace.

Par ailleurs, au cours des différentes réunions des groupes de travail de la Commission nationale Culture et Handicap, la sous-direction de l'enseignement et de la recherche architecturale et urbaine, bureau des enseignements, pour élargir la problématique au plus grand nombre d'écoles, s'est engagée à mettre en place les mesures suivantes :

1. intégrer, dans la note adressée aux écoles d'architecture, la prise en compte d'une nouvelle mission portant sur les questions liées à l'accessibilité dans le cadre du lancement de la campagne d'habilitation des écoles à délivrer les diplômes des 1er et 2e cycles et organiser le 3e cycle des études d'architecture. La sensibilisation aux qualités d'usage des espaces architecturaux et urbains devra notamment apparaître dans les programmes pédagogiques afin d'insérer encore plus l'enseignement de l'architecture dans la réalité sociale. Ceci a été réalisé dès janvier 2002.

2. Nommer un expert au sein de la Commission culturelle scientifique et technique (commission d'habilitation des programmes des écoles d'architecture) chargé d'expertiser les programmes en matière d'accessibilité et de qualité d'usage. Cet expert a été nommé en mars 2002 (il s'agit de Régis Herbin).

3. Proposer aux étudiants de 3e cycle des écoles d'architecture sur l'année universitaire 2002/2003 un projet pédagogique sur les questions de l'accessibilité. Sur ce troisième point, une action pédagogique s'est mise en place dès octobre 2002 :

Deux écoles d'architecture, celles de Bretagne et de Languedoc-Roussillon, se sont investies dans cette démarche qui s'inscrit dans un cadre plus global de lutte contre les exclusions. Un séminaire s'est déroulé les 24 et 25 octobre 2002 à l'école d'architecture de Bretagne afin de sensibiliser les futurs architectes à la prise en compte de la question de l'accessibilité pour tous. Il s'est prolongé par des réflexions et expérimentations lors d'un second séminaire de travail réunissant les équipes de 3e cycle des mêmes écoles les 13, 14 et 15 mars 2003 à l'école d'architecture de Languedoc-Roussillon. Ces journées qui ont regroupé une soixantaine d'enseignants et d'étudiants ont permis d'explicitier à ces derniers la thématique par le biais de conférences, d'aborder diverses formes de handicaps, d'expérimenter in situ les problématiques liées à l'accessibilité et de mettre au point les projets pédagogiques. Pour clore ce cycle de travail 2002/2003, une présentation et une confrontation des travaux de chaque équipe ont eu lieu les 17, 18, 19 et 20 juin 2003 à Firminy et La Tourette.

Les rencontres Arts, Culture et Handicap à Bourges les 19, 20 et 21 octobre 2003 ont été l'occasion de présenter une exposition de la synthèse des travaux étudiants et d'organiser une table ronde organisée sur le thème de l'accès au cadre architectural et urbain en lien avec la DDAT et Monum. Une publication des actes des séminaires et travaux réalisés par les écoles dans le cadre de cette démarche est en cours de réalisation.



#### 4. Sensibiliser l'ensemble des écoles d'architecture

Une note en date du 5 février 2004 a été transmise à l'ensemble des directeurs des écoles d'architecture, leur rappelant l'importance du sujet et imposant l'obligation d'inscrire une formation sur l'usage et l'accessibilité dans le futur cursus " 3.5.8 " à la rentrée 2004-2005. Les textes de la réforme en cours de rédaction font état de

cette obligation (cf. l'annexe de l'arrêté " licence - diplôme ").

Pour accompagner cette démarche, un nouveau projet a été finalisé : celui d'un parcours de sensibilisation à la question de l'accessibilité nommé " Mobil'Hand ".

Ce parcours, inauguré à l'école d'Architecture de Montpellier, a effectué une tournée d'un an à travers toute la France.

Il s'agit d'un parcours de mise en situation qui a été, dans chacune des écoles d'architecture visitée, l'occasion d'une semaine de sensibilisation pratique, non seulement pour les étudiants, mais aussi pour les personnels enseignants et administratifs, les professionnels de l'architecture, le public scolaire et le grand public.



Le budget de ce projet (95 000 €) se partage entre des financements du Ministère de la Culture et de la Communication (DAPA, école d'architecture et DRAC Languedoc-Roussillon), du Ministère de l'Équipement, et des financements privés.

Ce projet, porté par Ankel CERESE, jeune architecte qui en a fait l'objet de son travail personnel de fin d'études, a déjà reçu un premier prix régional et un deuxième prix national du concours Handinov, proposé par l'ONISEP (Éducation nationale).

Contact : [ankel.cerese@laposte.net](mailto:ankel.cerese@laposte.net)